

COMPTE RENDU

Serge Carré chargé du Protocole, au nom d'André Tavan Gouverneur 2018-2019, accueille par quelques mots de bienvenue les membres du comité et les Présidents des groupes Métropole Est, Ouest et Centre de notre district. Il déroule rapidement les points qui seront successivement abordés : l'ACRODI, association qui gère notre district, son budget, le fonctionnement d'ADIVAL, le Prix Servir puis Espoir en tête. La parole sera ensuite donnée aux Présidents des clubs invités puis au Gouverneur Élu.

Il donne la parole au Gouverneur qui poursuit en présentant les motifs des invitations des Présidents des 3 groupes de la métropole lilloise.

Il continue en présentant l'ACRODI, son organisation, ses buts :

I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1 – Constitution et Dénomination. Il est créé par les Rotary-Clubs du District 1670 une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 : **ASSOCIATION DES CLUBS ROTARY DU DISTRICT 1670, "ACRODI 1670»**. L'ACRODI 1670 est la structure juridique du District. Elle a pour but d'assurer, à l'exclusion de toute activité politique ou confessionnelle la gestion et l'administration des moyens financiers mis à la disposition de l'association par les cotisations de ses membres et les libéralités autorisées par la loi. Sa durée est illimitée. Le siège social est fixé à A.R.B.S. (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires), 72, chemin de la Campagnerie, BP 55055 59705 MARCQ EN BAROEUL.

Article 2 - Composition

L'ACRODI 1670 se compose des Rotary-Clubs actuellement existants dans le territoire du District 1670 et de tout nouveau club créé, satisfaisant aux conditions de l'article 1, et qui sont en règle avec le ROTARY INTERNATIONAL duquel ils ont reçu régulièrement la Charte et avec la législation sur les associations déclarées selon la loi de 1901.

Chaque club sera représenté au sein de l'ACRODI 1670 par le Président en exercice ou son représentant dûment mandaté. La qualité de membre de l'ACRODI se perd pour chaque Rotary-Club en même temps que la perte de qualité de club du ROTARY INTERNATIONAL, par refus de contribuer au financement de l'ACRODI 1670 et par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration de l'Association pour motif grave.

II - FONCTIONNEMENT

Article 3 – Composition du Conseil d'Administration

L'ACRODI 1670 est administrée par un Conseil de douze membres répartis de la manière suivante :

- **Six membres de droit** : le Gouverneur en exercice, le Gouverneur sortant, le Gouverneur de l'année N-2, le Gouverneur élu, le Secrétaire du District nommé par le Gouverneur, le Trésorier du District nommé par le Gouverneur,
- **Six membres personnes physiques** représentant les Rotary-Clubs du District, élus par l'Assemblée Générale et devant appartenir à des clubs différents ayant reçu leur charte depuis au moins trois ans révolus. Ils seront élus pour une durée de trois ans, renouvelable par tiers chaque année.

Le remplacement des membres de droit s'opère automatiquement au premier jour de l'année rotarienne, soit le 1er juillet et l'élection des membres élus à lieu lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes du dernier exercice écoulé. Il ne peut pas y avoir plus de deux Past-Gouverneurs dans le collège des membres élus. Participent également de droit avec voix simplement consultative, le Gouverneur nommé et le Président de la Commission Fondation du District 1670.

Article 4 - Le Gouverneur. Le ROTARY INTERNATIONAL est représenté dans le District par le Gouverneur de District qui, sous le contrôle du Conseil d'Administration du ROTARY INTERNATIONAL, supervise l'administration des Rotary Clubs. Le Gouverneur est un dirigeant du ROTARY INTERNATIONAL. Il entre en fonction le 1er juillet et reste en exercice pendant une année, ou jusqu'à ce que son successeur soit en mesure d'exercer son mandat. La nomination du Gouverneur de District est faite en conformité avec la procédure définie dans le Règlement Intérieur du ROTARY INTERNATIONAL et déclinée dans le Règlement Intérieur de l'ACRODI 1670. Le Gouverneur élu est, de droit, Vice-

COMPTE RENDU

Président du Conseil d'Administration. Un Vice-Gouverneur, ancien gouverneur membre d'un club du district, sera également élu en conformité avec la procédure définie par les mêmes règlements intérieurs, dont le rôle est de remplacer le gouverneur dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'incapacité temporaire ou permanente d'assumer ses fonctions, conformément aux dispositions de l'article 6.120.1 du Règlement Intérieur du ROTARY INTERNATIONAL.

Article 5 – Le Bureau est constitué de droit de la façon suivante : un Président, le Gouverneur, un Vice-Président, le Gouverneur élu, le Past-Gouverneur de l'année N-1, le Past-Gouverneur de l'année N-2, un Secrétaire, le secrétaire du District, un Trésorier, le trésorier du District

Article 6 – Comité de District, Commissions, Conseil des Gouverneurs. Conformément aux préconisations des plans stratégique et de leadership du ROTARY INTERNATIONAL, pour réaliser les missions de son objet social, l'association s'appuie sur un Comité de District comportant les différentes commissions formées par le Gouverneur en fonction des objectifs du District, dont notamment une commission Fondation, et le Conseil des Gouverneurs.

Article 7 – Réunions du Conseil d'Administration. Il se réunit en cours d'année chaque fois qu'il est convoqué par son Président, par courrier ou courriel fixant l'ordre du jour, ou sur demande du quart de ses membres ayant droit de vote, soit au moins trois membres et obligatoirement avant chaque convocation de l'Assemblée Générale. Un délai minimum de quinze jours devra s'écouler entre la réunion du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale de l'ACRODI 1670 est composée des représentants de chaque club, des membres de droit et des membres élus.

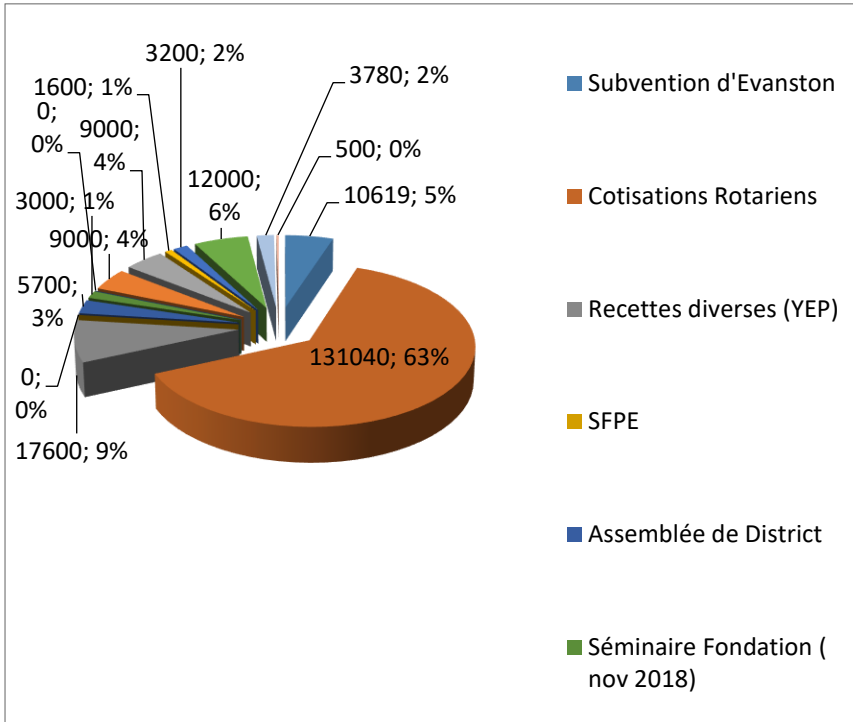
Calendrier des Assemblées Générales Ordinaires. L'Assemblée se réunit obligatoirement deux fois par an au minimum en Assemblée Générale ordinaire, sur l'initiative du Président en exercice. Une première fois au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice précédent, pour statuer sur le rapport de gestion, sur les comptes et l'affectation du résultat du dernier exercice écoulé. C'est au cours de cette première Assemblée Générale que seront organisées les élections suivant l'Article 4 des présents statuts et une seconde fois dans les trois mois précédant la fin de l'exercice en cours. Son ordre du jour devra comporter : l'actualisation du budget de l'année en cours, la présentation du projet de budget pour l'exercice à venir, la fixation du montant de la réserve de fonctionnement, la désignation des membres de droit du nouveau Conseil d'Administration suivant l'article 4, la désignation des membres de la commission d'audit telle que définie par le ROTARY INTERNATIONAL.

En poursuivant sur le thème d'ACRODI, Guillaume Morel, trésorier de ladite association nous présente son fonctionnement financier et précise sa mission. Comme dans la plupart des associations loi 1901, le trésorier se voit confier la charge d'un certain nombre de missions, telles que s'assurer du bon versement des cotisations par les membres, effectuer un suivi des dépenses et établir un classement de leurs justificatifs, établir le budget prévisionnel soumis à l'assemblée générale, gérer les comptes bancaires de l'association et servir d'interlocuteur auprès du banquier, établir un rapport financier présenté à l'assemblée annuelle. Cette liste n'a pas vraiment de limite.

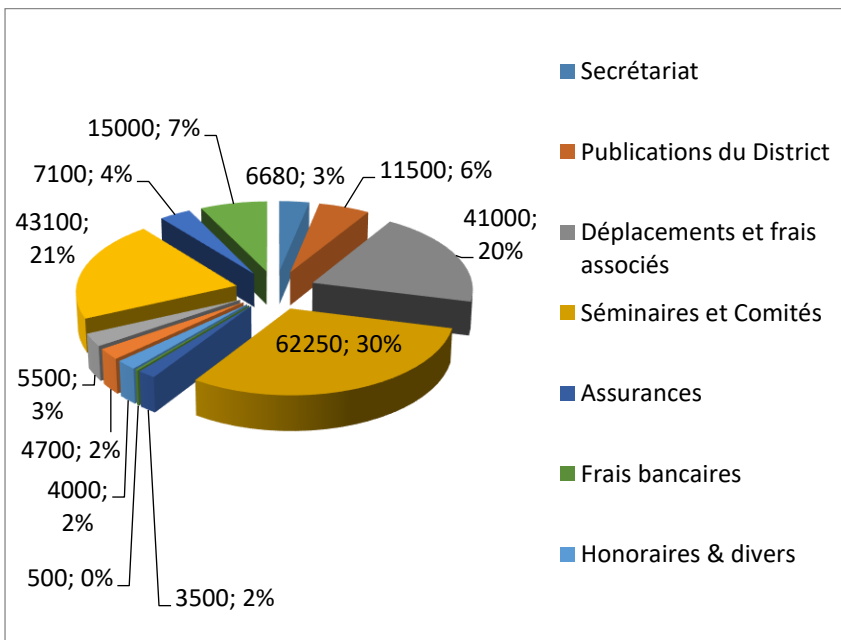
Il développe successivement les points liés aux recettes et aux dépenses.

COMPTE RENDU

Les recettes (Eléments issus du budget 2018-19)



Les dépenses (Eléments issus du budget 2018-19)



A la suite de ces 2 exposés des échanges se font sur les divers thèmes traités.

COMPTE RENDU

Le point suivant concerne ADIVAL. Son créateur Robert Heline nous présente son intérêt et son fonctionnement. Les réponses à diverses questions constituent le plan de présentation.

Qu'est-ce qu'Adival 1670 ? L'Association pour la Diffusion des VALeurs du District 1670 est une association d'intérêt général qui intervient dans le financement des actions humanitaires et éducatives. Elle a été initiée par les clubs du district 1670 à partir de dons collectés par les clubs. Elle est autorisée à délivrer des reçus fiscaux aux différents donateurs.

Quel avantage fiscal ? Pour un particulier, délivrance d'un reçu fiscal qui donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du don, quel que soit le niveau de revenus. Dans la limite d'un plafond annuel cumulé de 20 % du revenu imposable déclaré. Pour une entreprise un reçu fiscal donne droit à un crédit d'impôt de 60 % du don, dans la limite d'un plafond annuel cumulé de 0,5 % du CA HT.

Quelques exemples d'intervention d'Adival. Exemple 1 - Une action classique. Un club du district envisage de doter un village du BURKINA FASO de plusieurs salles de classe. S'agissant d'immobilier la Fondation ne peut intervenir. Budget: Coût de l'opération : 10 000 €, Financement du club sur ses actions : 6 000 €, Solde du financement à trouver : 4 000 €

Solution ADIVAL : Chacun des 40 membres du club va faire un don de 100 € qui sera défiscalisé à hauteur de 66 €, => coût net pour le Rotarien = 34 €.

Exemple 2 - Pôle mère enfant dans la maternité d'un Hôpital. Un club envisage d'installer une liaison audio/vidéo entre les chambres des mamans et les salles où leurs bébés sont isolés (soins ou prématurés)

- Coût de l'opération : 10 000 €
- Financements

Le club sur ses actions :	3 000 €
La Fondation : Subvention Simplifiée de District :	2 600 €
Contribution des 3 clubs contacts :	1 500 €
Don des membres du club :	900 € (*)
Don d'un particulier :	<u>2 000 € (*)</u>
Total :	10 000 €

(*) Chaque donateur individuel recevra un reçu fiscal lui permettant une déduction fiscale de 66 % du montant de son don

Exemple 3 - Organisation d'un concert au profit d'une œuvre humanitaire

Budget : Coût : 2 400 € - Nb réaliste de participants : 300

Commercialisation:

-soit classique, de toutes les entrées au tarif normal de 10 € :
=>recettes = 300 places à 10 € = 3 000 € => bénéfice = 3000 - 2 400 = 600 €
-soit mixée avec recours à Adival:

*vente de 260 entrées au tarif normal de 10€*et remise d'une entrée gratuite à 40 donateurs contre un don de 40€
=> Recettes = 260 places à 10 € = 2 600 €
+ 40 dons à 40 € = 1 600 € => total = 4 200 € => bénéfice = 4200 - 2400 = 1 800 A chaque donateur=>un certificat fiscal de 66 % pour son don de 40 €. Cout net=13,3€

Conditions particulières pour une manifestation publique : la contrepartie doit être limitée à 25 % du don et à 65 €. Modalités d'intervention d'Adival.

1. La demande d'intervention (*procédure obligatoire*) soumettre préalablement à ADIVAL une demande écrite complète et précise (voir fiche spécifique) avec description de l'action, indication des bénéficiaires, du montage financier, du calendrier, etc. But : vérification du caractère humanitaire/éducatif du projet.

-2. Répondre rapidement aux éventuelles questions -ex: action réalisée à l'étranger => pouvoir « tracer » l'utilisation des fonds. Conséquence: Recours à Adival impossible pour un versement à la fondation Rotary ou Polio+

-3 .Attendre une réponse formelle d'ADIVAL avant de s'engager.

2. Le formalisme des dons (*obligatoire*), Chèque tiré sur le compte personnel du donateur, Libellé à l'ordre « ADIVAL 1670/action ZZ », Rappel au verso du nom du club. Les chèques sont à adressés à François MORCHAIN – Trésorier, à défaut à Georges BROXER avec un fichier Excel spécifique. *Les reçus fiscaux sont émis à la fin de l'année civile du don, même si l'action concernée ne se déboucle qu'ensuite.*

COMPTE RENDU

3. Le traitement par Adival. Encaissement des chèques, Comptabilisation : Le don n'est pas comptabilisé dans le club mais chez ADIVAL qui procède à l'affectation immédiate à un compte «clubX/action ZZ», Décaissements : sur ordre du club avec présentation de justificatifs (facture acceptée), après vérifications d'usage par ADIVAL, par chèque ou virement à partir du cpte bancaire d'Adival. Nb: coût = 1 % du montant des dons traités.

4 - Envoi du reçu fiscal pour chaque don, qui donne droit à une réduction de 66 % du don, quel que soit le niveau de revenus, dans la limite d'un plafond annuel cumulé de 20 % du revenu imposable déclaré.

Conclusion : Pour chaque action de collecte, PENSEZ À ADIVAL !!

Deux avantages : chaque don ne coûte que le tiers de son montant et le souci de vérification fiscale est transféré à Adival (d'où la rigueur des procédures).

Si nécessaire renseignez-vous : François MORCHAIN Trésorier, RC Le Quesnoy Solesmes -T 06 07 16 23 17
Georges BROXER, RC Bohain le Cateau Guise – T 06 70 26 32 08.

Un large échange a eu lieu avec la salle. Ce qui a conduit Robert Heline a envoyé un complément d'information repris ci-dessous.

ADIVAL et la fiscalité. Un point rapide après le comité de district du 20/11/2018

Le présent document a pour but de répondre aux questions soulevées en fin de présentation du thème « ADIVAL » au comité de district du 20 novembre. Ces réponses sont formulées après consultation de François MORCHAIN, expert-comptable et commissaire aux comptes, et trésorier d'Adival.

1. Les donateurs qui ne paient pas d'impôt ne peuvent pas bénéficier du certificat fiscal qui leur est remis à l'occasion d'un don pour action humanitaire captive.

C'est vrai,

La réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant du don est en effet dans ce cas inefficace. Espérons que la très grande majorité des donateurs via Adival payent l'impôt sur le revenu.

2. Les certificats fiscaux remis à l'occasion de dons réalisés en 2018 ne donneront lieu à aucune réduction d'impôt puisqu'en raison du lancement du prélèvement obligatoire à partir de janvier 2019, les revenus de l'année 2018 ne seront pas fiscalisés.

C'est faux.

En effet il faudra malgré tout faire une déclaration de revenus en mai 2019 à partir de laquelle le fisc : taxera les revenus exceptionnels de 2019 mais versera les réductions d'impôts correspondant en particulier aux frais d'aide-ménagère, aux dons de mécénat, etc. Le donateur bénéficiera donc du crédit d'impôt attaché à son certificat fiscal, qui lui sera remboursé à la fin de l'année 2019 (ou au début de 2020). La presse s'est largement fait l'écho de cette disposition dans ses pages relatives aux modalités du prélèvement à la source.

Ci-dessous un texte téléchargé sur le site officiel du gouvernement : *Aurai-je droit à mes réductions et crédits d'impôt 2018 en 2019 ? Oui. Vos réductions et crédits d'impôt de 2018 vous seront intégralement restitués en 2019. De plus, vous bénéficierez mi-janvier 2019 par virement d'un acompte représentant 60% des avantages fiscaux récurrents ouvrant droit à réductions/crédits d'impôt au titre de vos revenus 2018.*

3. Il ne peut pas y avoir remise de certificat fiscal Adival pour une action réalisée à l'étranger.

C'est faux, mais à une précision près. Le texte ci-dessous qui définit précisément les conditions pour qu'une action à l'étranger bénéficie du certificat fiscal, indique clairement que cette action doit être pilotée à partir de la France. Cela veut dire par exemple que la construction d'un immeuble dans un pays d'Afrique peut donner lieu à certificat fiscal si elle correspond à une action d'un de nos clubs, pilotée complètement à partir de la France : conception du bâtiment, sélection des entreprises, paiement des travaux. Bien entendu les travaux sont à réaliser /contrôler sur place mais l'initiative de la construction et son suivi (même à distance) doivent être de la responsabilité du Rotary clubs concerné (Signature de contrats, émission des virements de règlement, réception des travaux, etc.) avec toute la correspondance nécessaire avant, pendant, et après les travaux, montrant qu'il s'agit de satisfaire un besoin local dûment constaté. En revanche l'envoi direct du montant du don à une association africaine locale faisant elle-même des actions humanitaires ne pourrait pas bénéficier de ce certificat fiscal car l'action ne serait pas pilotée à partir de la France. Par ailleurs le

COMPTE RENDU

traçage des fonds jusqu'au bénéficiaire final ne serait guère possible. *Pour plus de détails voir le fichier joint (extrait du Francis Lefebvre -Navis fiscal)*

4. Le président d'un club est-il prévenu à chaque fois qu'un don pour une de ces actions humanitaires parvient à Adival sans transiter par le club ?

Non ; Mais les rapports annuels d'Adival commentés lors des assemblées générales font état des chiffres en question (avec évidemment le retard correspondant). Une solution serait peut-être que le club demande à Adival de faire transiter l'envoi des certificats fiscaux par son intermédiaire. Comme ces derniers sont envoyés quelques mois après le don, le club en prendrait conscience relativement vite.

Il apparaît important que les Présidents de clubs connaissent et maîtrisent les principes développés ci-avant et utilisent Adival lors de la gestion des dons des membres des clubs ou autres.

Après cette intéressante et instructive présentation Serge Carré donne la parole à Serge Messina. Ce dernier nous présente l'organisation et les buts du prix Servir.

Règlement

Le Prix « Servir » a pour but de valoriser et de récompenser des actes de civisme, de courage ou de dévouement accomplis. Le Rotary dispose, avec ce « Prix Servir », de moyens particulièrement efficaces et médiatiques pour mettre en valeur les belles actions courageuses et généreuses qui s'accomplissent discrètement, chaque jour, près de nous. Il est important que celui ou celle qui aura sauvé une vie ou un bien, ou qui aura consacré une partie de sa vie en faveur des enfants, des personnes âgées ou des handicapés, plus généralement des personnes en difficulté, soit honoré par le Rotary et reconnu par le public. Tout club faisant partie du District 1670 du Rotary International peut présenter un(e) ou plusieurs candidat(e)s (il s'agit exclusivement de personnes physiques). Les Rotariens et les membres de leur famille ne peuvent être candidat(e)s. Les documents à compléter sont à la disposition des clubs rotariens et de leurs membres sur le site internet du District 1670 et peuvent y être téléchargés.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 31 Mars 2019

Documents à adresser par courrier postal (ou par mail et fichiers joints avec demande d'accusé de réception) : Serge MESSINA, 10 Chemin des Marlettes – 59267 PROVILLE sermessina@hotmail.com. La commission du Prix Servir au sein du comité du District 1670 est composée : Du Gouverneur du District en exercice, Du Responsable de la commission du Prix Servir du District, Du Gouverneur de l'année précédente, Du Gouverneur élu. En cas d'empêchements, un gouverneur pourra être remplacé par un immédiat Past-gouverneur.

Tous les clubs parrains seront informés par le Gouverneur en exercice des résultats afin que les clubs dont les candidat(e)s auront été retenu(e)s mettent tout en œuvre pour obtenir la présence de leurs candidats lors de la remise de ces prix. Le nombre des prix attribués chaque année, ainsi que les sommes allouées, sont à la discrétion du Gouverneur en exercice après avis du responsable de la commission du Prix Servir au sein du comité du District 1670.

Les prix seront remis lors de la Conférence de District le samedi 18 Mai 2019 à l'ENSAIT à ROUBAIX,

Lors de cette remise, le(la) candidat(e) reçoit un diplôme de participation au Prix Servir ainsi qu'un chèque.

Compte tenu de l'Éthique prévalant au sein de notre mouvement, les résultats ne peuvent donner lieu à contestation.

Les dates à retenir :

1. Date limite du dépôt de candidature : le 31 MARS 2019

2. Date de la remise des récompenses : le 18 mai 2019 à la Conférence de District en présence des lauréats.

Serge répond aux diverses questions posées par les Présidents présents.

Puis ce fut à Serge Cousin de présenter le dernier point abordé lors de ce comité : **Espoir en Tête.**

COMPTE RENDU

Grâce au Rotary la recherche avance à grands pas ! Nous sommes toutes et tous concernés par les maladies du cerveau. Nous avons toutes et tous des proches ou des amis qui en souffrent. Demain ! Peut-être, serons-nous, nous aussi, concernés !!!!! Alors il nous faut nous MOBILISER.

Rotary-Espoir en Tête. La Fédération pour la Recherche sur le Cerveau a des valeurs communes, celles de « servir » et de faire avancer la recherche en neurosciences.

Le bilan de l'action Rotary "Espoir en Tête" c'est 13 films (Recette nette de 11 905 144 €), 69 projets (moyenne : 175 000 € par matériel). Rappel : cette opération est un partenariat ROTARY/FRC. L'utilisation des fonds se fait exclusivement en matériel scientifique.

Question : Quelle implication des Clubs de notre District dans ce bilan ?

Vos interrogations ? Les films ne répondent pas à nos attentes ! L'action n'est pas locale et semble sans intérêt, Le prix des places est trop élevé ! Pourtant cette action est éminemment ROTARIENNE et mérite une MOBILISATION de tous les Clubs ! Notre classement au niveau national ! Nous sommes les derniers ! 18^{ème} sur 18 ! (2024 CM vendues pour notre District) (12508 CM vendues pour le District 1700).

En 2019 le film a pour titre DUMBO. L'auteur vous invite à plonger dans son univers unique, intense, profond et onirique pour découvrir, en famille, une nouvelle histoire très émouvante de Dumbo ! C'est une plongée dans l'imaginaire de l'auteur pour découvrir l'histoire d'une famille qui renouera ses liens grâce au plus emblématique et émouvant éléphant ! Une histoire pour toute la famille garantissant émotion, tolérance et vie d'une communauté solidaire ! (Des valeurs Rotariennes). Comment remonter dans ce classement ? Les Rotariens ! Oui mais pas seulement eux ! Les Rotariens doivent se rapprocher des entreprises, banques, commerçants, etc. Certains Clubs n'hésitent pas à démarcher toutes ces cibles pour atteindre leurs objectifs ! Fixons, pour notre District, un objectif raisonnable ! 5000 CONTREMARQUES en 2019 ! Je compte sur vous. Nous sommes, ensemble, capables de relever ce défi ! Bonnes ventes ! Merci pour votre écoute attentive. Amitiés Rotariennes.

Jean Bourez, Gouverneur élu intervient et présente ses concepts pour l'année Rotarienne prochaine et ceux du président international Mark Maloney.

Au terme de ce comité André Tavan présente l'agenda des prochains mois de notre district.

ROTARY DISTRICT 1670 RENDEZ-VOUS ROTARIENS EN SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE & DECEMBRE 2018				
MANIFESTATION	DATE	HEURE	LIEU	ROTARIENS CONCERNES
JOURNEE DES SEMINAIRES	24/11/2018	8H30 - 14 H	LYCEE ST JEAN à DOUAI	ROTARIENS
ASSEMBLEE GENERALE ADIVAL ET ACRODI	24/11/2018	14H30 - 17H	LYCEE ST JEAN à DOUAI	ROTARIENS
COMITE DISTRICT	18/12/2018	19H	CAMBRAI	MEMBRES DU COMITE RESTREINT+ PRESIDENTS GROUPE AISNE & SCARPE ESCAUT
COMITE DISTRICT	08/01/2019	19H	NOVOTEL VALENCIENNES	
MON SANG POUR LES AUTRES	19/01/2019			
ELECTION DU GOUVERNEUR 2021-2022	26/01/2019			
SFED	06/02/2019	19H	NOVOTEL VALENCIENNES	
RYLA	08 au 10/02/2019		LANDRECIES	
COMITE DISTRICT	26/02/2019	19H	NOVOTEL VALENCIENNES	
SFPE	23/03/2019		MERCURE MARCQ EN BAROEUL	
COMITE DISTRICT	02/04/2019	19H	NOVOTEL VALENCIENNES	

Le comité restreint intègre le Gouverneur, le Vice-Gouverneur, les Gouverneurs futurs, les Conseillers, les ADG, le Secrétaire, le Trésorier et le Protocole

Michel Poitevin

Secrétaire de District